

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	58

PRESENTS	46
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	34

Vote Pour :	58
Vote Contre :	0
Abstention :	0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

Date de la Convocation

2 DECEMBRE 2025

Date d’Affichage

2 DECEMBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

**N°230\_2025**

**ACTES : 7.5.2**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Ajustement de la subvention au Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique Vère Lézert**

**Exposé des motifs**

Le Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique (SMRP) VÈRE LEZERT formé entre :

- La commune de VILLENEUVE SUR VÈRE, habilitée par délibération en date du 28/05/1993,

- La commune de SAINTE CROIX, habilitée par délibération en date du 28/02/1995,
- La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, par substitution représentation de plein droit pour l'exercice de ses compétences, aux communes de BERNAC et de CASTANET du fait de l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016,

assure la gestion et le fonctionnement des écoles le constituant, y compris celle de Bernac, située sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération subventionne le Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique (SMRP) VÈRE LEZERT.

Une participation financière auprès du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique (SMRP) VÈRE LEZERT a été votée au budget 2025 par la délibération n°61\_2025 du 24 mars 2025 d'un montant de :

- 22680 € inscrits au Chapitre 65
- 27661,07 € inscrits au Chapitre 011

En réalité, la totalité de ces crédits (50 341,07€) auraient dû être inscrits au Chapitre 65.

Il convient donc d'ajuster le montant de la participation financière à ce Syndicat mixte et de transférer les crédits initialement inscrits au chapitre 011 pour les porter au Chapitre 65.

### Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2022 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération notamment l'article 6.2.7 des statuts Compétence en matière d'écoles et service périscolaires,

Vu le Budget primitif Scolaire Périscolaire CLSH Restauration 2025 voté le 24 mars 2025,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la participation financière au Syndicat mixte de Regroupement pédagogique Vère Lézeret dont le montant total s'élève à 50 341,07 €,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 15 DEC. 2025

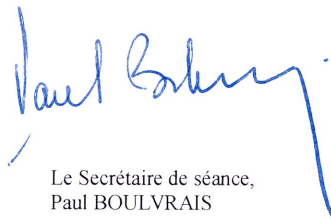
- publication - mise en ligne

Le 15 DEC. 2025

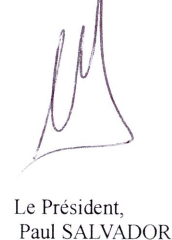
et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
Le Secrétaire de séance,  
Paul BOULVRAIS



  
Le Président,  
Paul SALVADOR